

VIVRE PLUS LONGTEMPS, AVOIR MOINS D'ENFANTS, QUELLES IMPLICATIONS ?

Colloque international de Byblos-Jbeil
(Liban, 10 - 13 octobre 2000)



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

Contribution des femmes en fin de vie féconde à la prise en charge des enfants de 0-5 ans au Sénégal en 1992-93

Céline VANDERMEERSCH

CEPED, Paris, et Université de Rouen, France

Arriver au terme de sa vie reproductive constitue une étape importante dans le cycle de vie des femmes en Afrique sub-saharienne. Elles voient leurs rôles évoluer dans la communauté, leur statut ne dépend plus de leur fonction de procréatrice qui constitue leur principale source de reconnaissance sociale (Boserup, 1989 ; Locoh, 1988). De nombreuses études montrent que des placements de jeunes enfants se font souvent auprès de femmes âgées en milieu rural, notamment au Burkina Faso, au Ghana, au Nigeria, ou encore au Botswana ou au Sierra Leone (Lallemand, 1976 ; Goody, 1982 ; Pennington et Harpending, 1993 ; Renne, 1993 ; Bledsoe et Isiugo-Abanihe, 1989). Cette pratique, qui consiste en la délégation des rôles parentaux à d'autres individus que les parents biologiques, est courante en Afrique sub-saharienne, mais non systématique. Expression des traditionnelles solidarités familiales, elle est le signe de leur persistance. Elle permet de créer ou de renforcer des liens entre les différents acteurs de la société ou entre groupes sociaux. Cette pratique existe aussi dans un système d'échanges pouvant s'effectuer entre unités de résidence d'une grande famille, similaire à l'échange observé lors d'une alliance matrimoniale (Goody, 1982 ; Dupire, 1988 ; Étienne, 1979 ; Lallemand, 1976, 1993, 1994). Enfin, elle permet de moduler la taille et la composition de la famille. En effet, elle donne la possibilité aux femmes et aux couples de répartir les coûts et bénéfices de leurs enfants au cours de leur cycle de vie.

A partir de l'Enquête Démographique et de Santé (EDS) du Sénégal de 1992-93, nous étudions la pratique des enfants confiés âgés de moins de 6 ans. En raison des données exploitées, nous la définissons comme la séparation entre un enfant actuellement âgé de moins de 6 ans et sa mère biologique. Après avoir présenté les populations concernées par cette pratique (section I), nous dégagons à l'aide d'analyses multivariées, ses principaux déterminants socio-économiques, démographiques et culturels. Deux angles d'approche sont privilégiés. D'une part, les déterminants de l'accueil des enfants de 0-5 ans sont étudiés (section II). D'autre part, les déterminants maternels et familiaux du placement des enfants de 0-5 ans sont dégagés (section III). Nous employons les termes d'enfant placé lorsque nous parlons des mères et celui d'enfant accueilli lorsque nous nous situons au niveau des ménages d'accueil.

1. Les populations d'enfants confiés de 0-5 ans en Afrique sub-saharienne et au Sénégal en 1992-93

1.1 Du point de vue des mères et des enfants

Les motifs de placement des enfants diffèrent selon leur âge. En effet, après 5-6 ans ils sont une source de main-d'œuvre importante, surtout les jeunes filles qui aident dans les travaux domestiques ou dans une activité de commerce. Les garçons, quant à eux, sont arrivés à un âge où ils peuvent être formés, être scolarisés ou apprendre un métier. L'éducation des enfants avant 5-6 ans, quant à elle, consiste surtout en leur socialisation et à leur fournir la nourriture nécessaire à leur croissance (Étienne, 1979 ; Goody, 1982). En effet, l'enfant demande plus de soins et d'affection qu'il ne peut fournir de travail, il est surtout un consommateur (Lallemand, 1976). Ceci fait que d'une façon générale, les enfants âgés de plus de 6 ans sont davantage concernés par la pratique des enfants confiés que ceux de 0-5 ans (Isiugo-Abanihe, 1985 ; Antoine et Guillaume, 1986 ; Vimard et N'Cho, 1988 ; Page, 1989 ;

Guillaume et Vimard, 1990 ; Blanc et Lloyd, 1994 ; Lloyd et Desai, 1992 ; Ainsworth, 1992 ; Mac Daniel Zulu, 1996).

Au Sénégal, les données de l'EDS 1992-93 montrent que les enfants âgés de moins de 6 ans sont placés dans moins de 10 % des cas¹. En effet, les mères ayant au moins un enfant vivant âgé de moins de 6 ans ont au moins l'un d'entre eux confié dans presque 8 % des cas (tableau 1). Leurs enfants, quant à eux, sont confiés dans 5 % des cas (tableau 1). Enfin, 8 % des enfants qui résident dans les ménages sont accueillis (tableau 1)².

TABLEAU 1 : PROPORTION D'ENFANTS CONFIÉS ET ACCUEILLIS ET DE MÈRES AVEC AU MOINS UN DE LEURS ENFANTS DE 0-5 ANS ABSENT (Pourcentage)

	%	N
Mères	7,8	3583
Enfants confiés	5,1	5976
Enfants accueillis	7,9	6493

Sources : questionnaires ménages et individuels femmes, EDS Sénégal 1992-93.

1.2 Du point de vue des ménages, selon le milieu urbain-rural

Les ménages urbains et ruraux ont au moins un de leurs enfants âgé de 0-5 ans placé dans des proportions similaires (environ 6 % d'entre eux). De l'autre côté, les ménages ruraux accueillent davantage d'enfants de 0-5 ans que les citadins, les proportions de ceux qui en accueillent sont respectivement de 14,3 % et 8 % (tableau 2). De même que ce que tendent à montrer les travaux qui portent sur d'autres pays d'Afrique sub-saharienne, les ménages ruraux sénégalais semblent plus souvent sollicités que les citadins pour accueillir des jeunes enfants d'origine urbaine ou rurale (Pennington et Harpending, 1993 ; Renne, 1993 ; Bledsoe et Isiugo-Abanihe, 1989).

TABLEAU 2 : PROPORTION DE MÉNAGES PLAÇANT OU ACCUEILLANT AU MOINS UN ENFANT DE 0-5 ANS, SELON LES MILIEUX URBAIN ET RURAL. (Pourcentage)

	Accueil	Placement*	N
Urbain	7,9	5,6	1487
Rural	14,3	7,7	2041
Ensemble	11,6	6,9	3528

* Seuls les enfants placés par les mères âgées de 15-49 ans sont pris en compte, ceux des mères âgées de plus de 49 ans sont exclus.
Sources : questionnaires ménages, EDS Sénégal 1992-93 .

¹ C'est également ce que tendent à montrer les études qui portent sur les autres pays d'Afrique sub-Saharienne (Isiugo-Abanihe, 1985 ; Antoine et Guillaume, 1986 ; Vimard et N'Cho, 1988 ; Page, 1989 ; Guillaume et Vimard, 1990 ; Blanc et Lloyd, 1994 ; Lloyd et Desai, 1992 ; Ainsworth, 1992 ; Mac Daniel Zulu, 1996).

² Cette différence de proportion entre les enfants accueillis et les placés s'explique par deux éléments. Premièrement, des problèmes de déclaration d'âge se posent. En effet, parmi les enfants placés par les mères, la proportion d'entre eux qui sont âgés de 5 ans est inférieure à celle trouvée chez les enfants accueillis. Par ailleurs, les orphelins de mère sont comptabilisés dans les enfants accueillis, alors que ce n'est pas le cas chez les placés. Enfin, dans les enfants placés ne sont pas comptés ceux dont la mère est âgée de plus de 49 ans, les questionnaires individuels femmes ne concernant que celles en âge de procréer.

2. Les déterminants de l'accueil d'enfants âgés de 0-5 ans

2.1 Influence du milieu de résidence et de l'environnement des ménages

Toutes choses égales par ailleurs, les ménages ruraux ont une propension à accueillir des enfants de 0-5 ans 1,5 fois plus élevée que les citadins (tableau 3). De plus, la région de Dakar est parmi celles où les ménages accueillent le moins d'enfants de ces âges. Or c'est la plus urbanisée du pays.

TABLEAU 3 : RISQUE RELATIF DE L'ACCUEIL DANS LES MÉNAGES D'AU MOINS UN ENFANT ÂGÉ DE 0-4 ANS (RÉGRESSION LOGISTIQUE) (N=3426)

<i>Milieu (Urbain) Rural</i>	1,48**
<i>Région administrative (Dakar)</i>	
Ziguinchor	2,26**
Diourbel	0,83
Saint-Louis	1,3
Tambacounda	1,28
Kaolack	1,62*
Thiès	1,83***
Louga	1,11
Fatick	1,59*
Kolda	1,15
<i>Distance par rapport à l'école primaire la plus proche (0-5km) >5 km</i>	1,09
<i>Niveau d'instruction du chef de ménage (Sans)</i>	
Primaire	0,75
Sec. et +	0,79
<i>Sexe du chef de ménage (Homme) Femme</i>	
<i>Nombre d'individus de la catégorie considérée qui résident dans le ménage</i>	
Femmes 15-49 ans	1,21***
Femmes de plus de 49 ans	1,29***
Hommes de plus de 15 ans	1,04
<i>Statut socio-économique du ménage (Bas)</i>	
Moyen	0,93
Haut	0,93
<i>Nombre d'enfants de la catégorie considérée qui résident dans le ménage</i>	
0-5 ans	0,84***
Filles de 6-14 ans	0,98
Garçons de 6-14 ans	0,91
<i>Présence d'au moins un enfant accueilli de la catégorie considéré</i>	
Filles de 6-14 ans (1)	2,17***
Garçons de 6-14 ans (1)	1,51***
<i>Nombre de pièces pour dormir</i>	1,11*
Seuil de significativité :	***1% ** 5% * 10%
(1) Ces variables sont de forme dichotomique. Pour les variables qualitatives, la modalité de référence (qui a pour valeur 1) se trouve dans la première colonne entre parenthèse.	
<i>Sources : questionnaires ménages, EDS Sénégal 1992-93.</i>	

Enfin, que les ménages soient proches ou éloignés d'une école, ils ont autant de chance d'accueillir un enfant de ces âges³. Il semble donc que ces placements ne se font pas dans l'optique de faire accéder ces enfants au système scolaire ou à une ville, au contraire.

2.2 Influence de la structure des ménages

Plus le nombre d'enfants âgés de 0-5 ans qui résident dans les ménages (hormis les accueillis) est élevé, plus leurs chances d'y être accueillis sont faibles (tableau 3). En revanche, les ménages avec un nombre élevé d'individus (en dehors des enfants accueillis) par pièces pour dormir ont moins souvent que les autres des enfants de 0-5 ans accueillis. Toutes choses égales par ailleurs, cette pratique semble donc être un moyen d'ajuster les déséquilibres entre des ménages avec beaucoup d'enfants en bas âge et ceux qui en ont peu, et ce sous la contrainte d'espace disponible pour les accueillir (Meillassoux, 1992).

Par ailleurs, un ménage a d'autant plus de chance d'accueillir un enfant de 0-5 ans qu'un nombre élevé de femmes de plus de 49 ans y réside (tableau 3). Les femmes en fin de vie féconde sont souvent disponibles pour s'occuper de jeunes enfants qui sont une compagnie pour elles (Dupire, 1988). Ils dormiront avec elles dans leurs cases. Dans mes entretiens effectués auprès de femmes âgées accueillant de jeunes enfants en milieu Sereer⁴, elles avancent souvent qu'elles se sentent seules, leurs enfants sont tous partis. Ces femmes demandent parfois le jour du baptême à prendre un jeune enfant auprès d'elles, généralement du même village et après son sevrage, le plus souvent une fille. La grand-mère met souvent en avant le lien affectif qui peut exister entre elle et le jeune enfant qui la connaît bien.

Les chercheurs qui se sont intéressés à cette pratique montrent que les femmes âgées à qui l'on confie des jeunes enfants ont souvent bonne réputation. De par leur expérience passée, elles sont souvent considérées comme les meilleures éducatrices possibles. Elles ont également des pouvoirs religieux, sont des guides spirituels et il est bon de leur confier un enfant afin de mettre la chance de son côté (Bledsoe et Isiugo-Abanihe, 1989). Chez les Mossi du Burkina Faso « *dans la famille chez laquelle nous avons travaillé la femme qui a accaparé le plus grand nombre d'enfants (une dizaine) est réputée pour ses talents d'accoucheuse, d'exciseuse et de tatoueuse ; sa renommée a largement dépassé les bornes du village et ses ressources financières sont incomparablement supérieures à celles de ses co-épouses et de ses brus* » (Lallemand, 1976 : 111). Notons que les ménages où l'on trouve le plus d'hommes et de femmes âgés de plus de 15 ans sont davantage concernés par l'accueil d'enfants que les autres (tableau 3). Or, les ménages les plus grands, notamment en nombre d'hommes, sont souvent les plus prestigieux, ce qui tend à confirmer le résultat selon lequel le choix du parent adoptif se fait aussi sur le critère de prestige social de la femme, souvent lié à son âge avancé (Lallemand, 1976 ; Goody, 1982 ; Savané, 1994). Par ailleurs, les femmes en fin de vie féconde ont un statut supérieur à celui de leur cadette et pour cette raison elles se voient rarement opposer un refus lorsqu'elles demandent un enfant (Bop, 1996).

L'accueil d'un enfant permet aussi à ces femmes de rester autonomes lorsque tous leurs enfants ont quitté leur ménage de résidence. En effet, Lynne Brydon (1979) note dans le cas du Ghana que si elles ne pouvaient bénéficier de l'aide d'un enfant confié pour les travaux domestiques, elles seraient obligées de dépendre d'une autre cuisine et perdraient ainsi l'estime des autres membres de la famille. Ces enfants sont donc une aide précieuse pour quelques tâches domestiques (Savané, 1994 ; Bledsoe et Isiugo-Abanihe, 1989 ; Goody, 1982). Certaines

³ De même nous allons voir dans la section IV que pour une mère résider proche ou loin d'une école primaire ne change en rien sa probabilité de placer un de ses enfants de 0-5 ans (tableau 4).

⁴ En août, septembre 1995 et en novembre, décembre 1996 j'ai effectué des recueils d'entretiens de type semi-directifs auprès de 150 familles accueillant un enfant confié au moment de mon passage, à l'Observatoire de Population de Niakhar (Sénégal) supervisé par l'IRD (Institut recherche et Développement).

femmes peuvent aussi, par ce biais, obtenir des biens d'origine urbaine ou de l'argent de la part des parents biologiques de l'enfant accueilli (Isiugo-Abanihe, 1994 ; Bledsoe, 1994). Rappelons aussi que dans les pays d'Afrique sub-saharienne, il n'existe pas de système de sécurité sociale institutionnalisé. Les personnes âgées dépendent donc le plus souvent de leurs enfants biologiques ou d'adoption qui sont leur principale source de soutien dans leurs vieux jours. J'ai également constaté dans mes entretiens qu'il est courant que la jeune fille accueillie, lorsqu'elle grandit, parte travailler à Dakar, généralement comme domestique. Lors de ses visites à sa mère adoptive, elle lui ramène du riz, des vêtements, du savon, du pétrole pour la lampe, etc., selon ses moyens.

3. Les déterminants du placement des enfants âgés de moins de 6 ans

3.1 Influence des caractéristiques individuelles des mères

Les mères célibataires et actuellement veuves ou divorcées ont une propension à placer un de leurs enfants âgé de 0-5 ans deux fois plus élevée que celles actuellement en union monogame corésidant avec leur conjoint (tableau 4). Cette pratique semble bien être un moyen de répartir les enfants au sein de la famille lorsqu'une mère doit faire face à une situation difficile. *« C'est (...) parce qu'elles ne disposent pas des moyens nécessaires à l'éducation de leurs enfants que ces femmes sont obligées de les confier, à titre provisoire ou définitif, à des tiers »* (Savané, 1994 : 129).

Au Sénégal, comme dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest, le mariage transfère les droits sur les enfants dans la famille du père et ce en accord avec la filiation patrilinéaire (Savané, 1994). Ceci implique qu'en cas de rupture du lien conjugal, les enfants devraient rester auprès de lui ou être répartis au sein de sa parentèle. Or, *« il arrive plus souvent à la femme divorcée de rester seule avec ses enfants lorsqu'elle a une certaine autonomie économique et financière. Dans le cas contraire, la jeune femme divorcée retournera chez ses parents biologiques ou chez les parents qui l'ont élevée avec ses enfants en attendant de se marier. Quant aux femmes plus âgées, elles rejoignent plutôt le domicile de leurs fils ou neveux qui travaillent en attendant un remariage hypothétique à cet âge. Si elles ont beaucoup d'enfants, elles peuvent les ventiler entre différents ménages afin d'atténuer la charge économique qu'elles vont imposer à leur famille d'accueil. Les femmes veuves sont dans une situation quelque peu différente. Parfois ces femmes et leurs enfants sont 'hérités' par un frère de l'époux qui instaure une continuité sociale dans la mesure où les enfants deviennent vraiment ses enfants et sont déclarés comme tels au terme d'une enquête superficielle. Plus souvent la femme veuve se remarie dans des conditions analogues à celles de la femme divorcée. Mais ici ce sont les parents du mari défunt (sa mère, ses frères et sœurs notamment) qui peuvent souhaiter adopter certains de ses enfants »* (Savané, 1994 : 128-129).

Le devenir des enfants de mères célibataires, quant à lui, dépend de leur reconnaissance ou non par le père biologique. *« Une fille-mère continue, fréquemment, de vivre avec sa mère à laquelle elle confie l'essentiel de l'éducation de son enfant. Lorsqu'elle se marie, elle part avec l'enfant dans le ménage de son époux qui peut adopter l'enfant comme son fils si le père est décédé ou ne donne pas de signe de vie. Dans certains cas, la fille peut être amenée à laisser l'enfant avec sa mère et aller toute seule chez son mari. Une fille-mère peut aussi être obligée de quitter ses parents, elle se fait alors héberger par une tante ou toute autre parente de bonne volonté. Si le père de l'enfant est vivant et a gardé des relations avec son enfant, il tend à le réclamer au bout d'un certain temps si c'est un garçon ; si c'est une fille, il la laisse très généralement à sa mère ou sa grand-mère maternelle qui la prennent en charge jusqu'à son mariage. Certains pères récupèrent cependant, tous leurs enfants qu'ils préfèrent confier à leur(s) épouse(s) du moment »* (Savané, 1994 : 128-129).

TABLEAU 4 : RISQUE RELATIF DE PLACEMENT PAR LES MÈRES D'AU MOINS UN ENFANT ÂGÉ DE 0-5 ANS (RÉGRESSION MLOGIT) (N=3318)

<i>Âge des mères (30-39 ans)</i>	
15-29 ans	1,24
40-49 ans	0,67
0-5 ans	2,04***
Filles 6-14 ans	0,81**
<i>Origine ethnique des mères (Wolof/Lebou)</i>	
Poular	0,71*
Sereer	0,68*
Mandingue	0,78
Diola	1,87**
Autres	1,2
<i>Niveau d'instruction des mères (Sans)</i>	
Primaire	1,37
Sec. et +	1,04
<i>Statut matrimonial des mères (1 seule union monogame avec corésidence)</i>	
Célibataires	1,87*
+1 union	3,28***
1 seule union monogame sans corésidence	0,87
1 seule union polygame avec corésidence	1,79***
1 seule union polygame sans corésidence	0,97
<i>Statut migratoire des mères (Sédentaire en ville)</i>	
Sédentaire en milieu rural	1,04
<6 ans urbain-urbain	1,48
<6 ans urbain-rural	1,76
<6 ans rural-urbain	1,43
<6 ans rural-rural	1,8*
>5 ans	1,18
A l'étranger avant	0,57
Visiteuses	2,26**
<i>Statut professionnel des mères (Dans le service ou la vente pour son propre compte)</i>	
Dans le service ou la vente pour un tiers	1,74
Agriculture pour un tiers	1,33
Agriculture pour son propre compte	1,08
Ouvrière à domicile	0,71
Ouvrière hors domicile	0***
Sans activité	1,04
<i>Niveau d'instruction du chef de ménage (Sans)</i>	
Primaire	1,14
Sec. et +	1,39
<i>Sexe du chef de ménage (Masculin) Féminin</i>	
	1,08
<i>Lien de parenté avec le chef de ménage (Épouse)</i>	
Chef de ménage	0,89
Fille	0,9
Belle-fille	1,07
Autre apparentée ou non	1,82***
Sœur	1,36
<i>Présence d'au moins un enfant accueilli de la catégorie considérée (Non) Oui</i>	
0-5 ans	1,34
Fille 6-14 ans	0,94
Garçon 6-14 ans	0,99
<i>Nombre de femmes de la catégorie considérée qui résident dans le ménage</i>	
15-49 ans	1,18***
>49 ans	0,83*
<i>Nombre d'hommes âgés de plus de 15 ans qui résident dans le ménage</i>	
	0,93
<i>Statut socio-économique du ménage (Moyen)</i>	
Bas	1,55***
Haut	0,67*
Seuil de significativité : *** 1% ** 5 % * 10 %	

Pour les variables qualitatives la modalité de référence se trouve entre parenthèse dans la première colonne.

Le modèle mlogit permet de ne pas éliminer de l'analyse les modalités pour lesquels le modèle s'ajuste parfaitement (Bocquier, 1996).

Sources : *questionnaires ménages, EDS Sénégal 1992-93.*

Par ailleurs, les mères engagées dans une union polygame sont presque deux fois plus souvent concernées par les placements d'enfants âgés de 0-5 ans que celles actuellement en union monogame (tableau 4). De plus, les mères avec un autre lien de parenté ou aucun lien de parenté avec le chef de leur ménage de résidence ont une probabilité de placer un de leurs enfants de 0-5 ans presque deux fois élevée que l'ensemble des autres mères. Les placements d'enfants de 0-5 ans concernent donc souvent des mères engagées dans des unions de forme traditionnelle et résidant dans des ménages avec un autre noyau que celui du chef de ménage.

Toutes choses égales par ailleurs, le statut migratoire des mères a également une influence sur leurs placements d'enfants de 0-5 ans (tableau 4). Même si l'effet est peu significatif, pour une mère avoir migré dans les 5 dernières années accroît sa probabilité de placer au moins un de ses enfants de 0-5 ans, d'autant plus qu'elle a migré entre deux villages. Afin de garder contact avec leur milieu d'origine, mais aussi pour alléger leur charge d'enfants, un couple laisse ses jeunes enfants chez un parent dans son village d'origine, parfois à la demande d'un grand-parent (Isiugo-Abanihe, 1985 ; Page, 1989 ; Blanc et Lloyd, 1994). C'est notamment le cas lors d'une migration vers de nouvelles terres⁵. Les conditions de vie de ces migrants sont souvent difficiles au début de leur installation.

En revanche, il n'apparaît pas que les mères qui ont migré dans les 5 dernières années entre le milieu rural et une ville ont plus souvent que les autres un de leurs enfants de moins de 6 ans placé. Ces jeunes migrantes en ville ne semblent pas tout particulièrement avoir recours à cette forme de solidarité familiale pour alléger leur charge d'enfants⁶. De même, toutes choses égales par ailleurs, il n'apparaît pas de différence significative entre les mères qui ont toujours résidé en ville et celles toujours en milieu rural. La volonté pour une mère qui a toujours résidé en milieu rural de faire accéder un enfant à la ville ne semble pas être un motif prédominant ici.

Par ailleurs, plus les mères ont d'enfants vivants de 0-5 ans plus elles ont de chance d'en placer au moins un (tableau 4). La littérature anthropologique avance comme motif de placement des enfants dans les âges jeunes, celui lié à un besoin d'alléger la charge de mères qui ont des naissances rapprochées⁷. L'espacement des naissances, en Afrique subsaharienne, est lié à l'aménorrhée post-partum, due à l'allaitement prolongé et à l'abstinence sexuelle (Van De Walle et Van De Walle, 1988). Une étude effectuée auprès de 200 femmes Sereer au Sénégal montre que 4,6 % des naissances sont espacées de moins de 18 mois (Ronsman, 1996). Pour protéger la santé des enfants et de leurs mères mais

⁵ Depuis le projet Koupentoum-Maka de la Banque Mondiale d'avril 1972, mais aussi en raison de mauvaises récoltes, des migrations se dirigent spontanément vers les 'nouvelles' Terres-Neuves du Saloum. Ce projet a permis de financer ces déplacements et l'installation de couples (Lericollais, 1999).

⁶ Rappelons qu'en ville elles se font parfois aider par un membre de leur ménage de résidence, notamment une jeune migrante de moins de 15 ans qui a accompagné une aînée (Delaunay, 1994). Elles aident alors dans la prise en charge de leurs jeunes enfants pendant que la plus âgée travaille.

⁷ Notons qu'il existe aussi des cas où pour une mère placer un enfant est aussi un moyen de le sevrer plus facilement et plus rapidement. Elles peuvent y être incitées (Bledsoe et Isiugo-Abanihe, 1989). En effet cela contribue à augmenter leur risque d'enfanter de nouveau sans que leur santé soit mise en danger (Pennington et Harpending, 1993).

également par croyance, en cas de naissances rapprochées, on pense généralement qu'il est meilleur pour l'aîné des enfants d'être séparé de sa mère⁸.

3.2 Influence de l'environnement et de la composition des ménages

La composition des ménages de résidence des mères influence leurs placements d'enfants de 0-5 ans (tableau 4). En effet, toutes choses égales par ailleurs, celles qui résident dans un ménage avec au moins une femme stérile ou sous-féconde ont une plus faible probabilité d'avoir un de leurs enfants placé de 0-5 ans que les autres (tableau 4). Ces femmes sont probablement plus disponibles que les autres, elles peuvent s'occuper de ces jeunes enfants qui sont une compagnie pour elles. De plus, la stérilité est généralement vue comme une maladie sociale touchant principalement les femmes sur qui pèse souvent une opprobre et des accusations de sorcellerie. Par exemple, au Sénégal, « *dans les sociétés Joola, une femme qui n'a pas eu d'enfants occupe une position bâtarde : exclue des cultes ou des principales associations de femmes, elle est suspectée (et à terme rejetée) par le lignage marital* » (Journet, 1991 : 21-22). Ne pas avoir d'enfants vivants ou en avoir un nombre limité (que les mères aient des difficultés à en avoir ou qu'elles en aient perdu beaucoup en bas âge) sont donc des situations difficiles à vivre, d'autant plus que c'est aussi grâce aux enfants qu'est assurée la pérennité du groupe (Jonckers, 1997).

Les mères qui résident dans des ménages de statut socio-économique inférieur ont 1,5 fois plus de chance d'être concernées par cette pratique que celles qui sont dans un ménage de statut socio-économique moyen ou supérieur⁹. Cette pratique semble permettre à des mères qui résident dans des ménages démunis d'alléger la charge de leurs enfants¹⁰.

⁸ En effet, généralement au Sénégal, si une femme tombe enceinte avant le sevrage de son dernier enfant, qui se fait généralement vers 2-3 ans, « *elle allaite alors jusqu'à quatre mois et demi après le début de la deuxième grossesse* » (Savané et Ly Niang, 1986 : 158). En outre, la communauté désapprouve souvent les naissances rapprochées. « *Au Sénégal, on dit de la femme qui est enceinte avant que son enfant ne soit sevré qu'elle a fait la 'neffe', terme Wolof qui implique la malchance* » (Van De Walle et Van De Walle, 1988 : 142). Des croyances avancent aussi « *l'idée que durant l'accouchement de ses fonctions féminines, rapports intimes, grossesse, etc. la femme est 'chaudé', et que cette chaleur s'oppose à la fraîcheur de l'enfant qui est encore dans son état aquatique, et présente donc pour lui un danger grave. (...) On dit que la femme, quand elle est à nouveau enceinte, il se dégage d'elle une grande chaleur... Et cette chaleur de la mère, elle rend l'enfant malade* » (Emy, 1988 : 299). Chez les Sereer par exemple, la crainte de la sorcellerie et de l'anthropophagie symbolique est une réalité et est motif de sevrage précoce de l'enfant. En effet, elle se transmet par le lait qui est donc considéré comme néfaste pour l'enfant dans le ventre de sa mère (Savané, 1994 ; Rosenlew-Cremieux, 1993).

⁹ Cette variable est construite à partir d'informations relatives aux conditions de vie des ménages (équipement en biens durables, matériaux de construction pour le logement, équipement sanitaire). Elle prend en compte l'équipement du ménage en biens durables (téléviseur, réfrigérateur, voiture, mobilette, vélo et radio). Ses modalités sont présentées dans le tableau suivant.

Présentation des modalités de l'indicateur « statut socio-économique de l'habitat ».

	Moyen	Bas	Haut	Effectif
Télévision	0	1,4	99,6	(578)
Réfrigérateur	2	0,4	52,4	(342)
Mobilette	2,6	1,1	6,8	(98)
Voiture	1,1	0	20,6	(141)
Vélo	7,7	3,9	5,6	(219)
Radio	100	0	97,8	(2485)
Effectif	1019	1020	557	(2596)

Sources : questionnaires ménages, EDS Sénégal 1992-93.

¹⁰ Notons que les mères instruites (avec au moins un niveau primaire d'instruction) et celles qui résident dans un ménage dont le dirigeant est instruit ne sont pas moins souvent concernées que les autres par la pratique du placement des enfants de 0-5 ans (tableau 4).

Conclusion

Les ménages où l'on trouve des femmes âgées de plus de 49 ans ont de plus grandes chances d'accueillir au moins un enfant de 0-5 ans et ce toutes choses égales par ailleurs. Pour celles qui sont dans une étape de leur vie reproductive où leurs enfants sont les moins nombreux, il est avantageux d'accueillir un garçon ou une fille de moins de 6 ans. Cette pratique leur permet d'acquérir un certain statut et de jouer un rôle dans la communauté. En effet, être une bonne éducatrice confère une reconnaissance sociale à ces femmes âgées et accueillir des enfants contribue à leur donner un statut honorable.

De l'autre côté les mères qui placent le plus souvent au moins un de leurs enfants âgé de moins de 6 ans sont parmi les plus démunies. En effet, ce sont les célibataires et celles ayant connu au moins une rupture d'union qui placent le plus souvent au moins un de leurs enfants de 0-5 ans (l'effet des autres variables contrôlé). Une redistribution des enfants semble donc s'opérer au sein de la famille lorsqu'une mère doit faire face à une situation de crise. De plus, ce sont surtout les mères engagées dans des unions de forme traditionnelle et qui résident dans des ménages de statut socio-économique inférieur qui sont concernées par cette pratique. Notons aussi que la probabilité de placer un enfant diminue lorsqu'une mère réside dans un ménage avec une femme stérile, sous-féconde ou en fin de vie féconde qui est disponible pour s'occuper de jeunes enfants. Or, cette forme de prise en charge des jeunes enfants est parmi les moins onéreuses, nettement plus avantageuse que l'emploi d'une domestique ou la mise en crèche.

Finalement, les femmes en fin de vie féconde contribuent pour une grande part à la permanence de cette forme de solidarité familiale traditionnelle. De plus, l'étude des caractéristiques des mères concernées par cette pratique tend à montrer que ce sont celles qui supportent la plus grande charge de jeunes enfants et celles qui sont en situation difficile qui sont le plus souvent concernées. La demande de soutien de la part de ces mères est satisfaite en partie par cette forme traditionnelle de prise en charge des enfants. Même si des changements dans les valeurs affectées aux enfants font penser que cette pratique devrait tendre à diminuer dans l'avenir, elle ne devrait pas disparaître avec la dégradation de la situation économique et l'absence de système institutionnalisé de protection sociale. A cela s'ajoute l'allongement de l'espérance de vie et la permanence d'un écart d'âge important entre les époux qui laissent également présager de la persistance de cette pratique dans l'avenir.

BIBLIOGRAPHIE

- AINSWORTH M., 1992, Economic aspects of child fostering in Côte d'Ivoire, in Living Standards Measurement Study, The world bank, 43p. (Working Paper n°92).
- ANTOINE P. et GUILLAUME A., 1986, « Une expression de la solidarité familiale à Abidjan : enfants du couple et enfants confiés », in : Les familles d'aujourd'hui, AIDELF, n° 2, Paris, INED, p. 17-29.
- BLANC A. et LLOYD C., 1994, « Women's work, child-bearing and child-rearing over the life cycle in Ghana », in : Gender, Work and Population in Sub-Saharan Africa (A. Adepoju and C. Oppong eds.)p. 112-131, 245p.
- BLEDSON C., 1994, « The social construction of reproductive outcomes Social marginalization in Sub-Saharan Africa », in : The Onset of Fertility Transition in Sub-Sahara Africa (T. Locoh et V. Hertrich eds.), p. 221-234 - Liège, UISSP/Derouaux/Editions Ordina, 308p.

- BLEDSON C. et ISIUGO-ABANIHE U., 1989, « Strategies of child-fostering among the Mende grannies in Sierra Leone », in : *Reproduction and Social Organisation in sub-Saharan Africa*, (R. Lesthaeghe éd.), p. 442-474 - University of California Press, 556p.
- BOCQUIER P., 1996, *L'analyse des données enquêtes biographiques*, Paris, CEPED, 208p. (Documents et Manuel du CEPED, n°4).
- BOP C., 1996, « Les femmes chefs de famille à Dakar », in : *Femmes du Sud, chefs de famille* (J. Bisilliat dir.), p. 129-149 - Paris, Khartala, 410p.
- BOSERUP E., 1989, « Population, the status of women, and rural development », in : *Rural development in population* (G. MacNicoll et M. Cain éd.), p. 45-60, A supplement to vol. 15 *Population and Development Review*, 366p.
- BRYDON L., 1979, « Women at work, some changes in family structure Amedzofe-Avatieme, Ghana », *Africa*, 49 (2), p. 97-111.
- DELAUNAY V., 1994, *L'Entrée en vie féconde, expression démographique des mutations socio-économiques*, Paris, CEPED, 326p. (Les Études du CEPED n°7).
- DUPIRE M., 1988, « L'Ambiguïté structurale du fosterage dans une société matri-virilocale (Sereer Ndut, Sénégal) », *Anthropologie et Sociétés*, 12 (2), p. 7-24.
- ERNY P., 1988, *Les premiers pas dans la vie de l'enfant*, L'Harmattan, 258p.
- ÉTIENNE M., 1979, « Maternité sociale, rapports d'adoption et pouvoir des femmes chez les Baoulé (Côte d'Ivoire) », *L'Homme*, 19 (3-4), p.63-107.
- GOODY E., 1982, *Parenthood and social reproduction : fostering and occupational roles in West Africa*, Cambridge University Press, London, New-York, New Rochelle, Melbourne, Sydney, 348p.
- GUILLAUME A. et VIMARD P., 1990, *Santé de la mère et de l'enfant et dynamique familiale à Sassandra*, Paris, 97p. (Études et Recherches ENSAE, ORSTOM et UNICEF).
- ISIUGO-ABANIHE U., 1985, « Child fostering in West Africa », *Population and Development Review*, 11 (1), p. 53-73.
- ISIUGO-ABANIHE U., 1994, « Parenthood in Sub-Saharan Africa : Child fostering and its Relationship with fertility », in : *The Onset of Fertility Transition in Sub-Saharan Africa* (T. Locoh et V. Hertrich éd.), p. 163-174 - UISSP/Derouaux/Éditions Ordina, 308p.
- JONCKERS D., 1997, « Les enfants confiés », in : *Ménages et familles en Afrique* (M. Pilon, T. Locoh, E. Vignikin et P. Vimard éd.), p. 193-208 - Paris, CEPED, 424p. (Les Études du CEPED n°15).
- JOURNET O., 1991, « Un rituel de préservation de la descendance : le kanyaalen Joola », in : *Grossesse et petite enfance en Afrique Noire et à Madagascar* (S. Lallemand, O. Journet, E. Ewombe-Moundo, B. Ravololomanga, A. Dupuis, M. Cros et D. Jonckers éd.), p. 19-40 - L'Harmattan, 136p. (Collection Connaissance des Hommes).
- LALLEMAND S., 1976, « Génitrices et Educatrices Mossi », *L'Homme*, 16 (1), p. 109-124.
- LALLEMAND S., 1993, *La circulation des enfants en société traditionnelle, prêt, don échange*, Paris, L'Harmattan, 224p. (Collection Connaissance des hommes).
- LALLEMAND S., 1994, *Adoption et mariage, les Kotokoli du Centre du Togo*, Paris, L'Harmattan, 287p. (Collection Connaissance des Hommes).
- LERICOLLAIS A. (éd.), 1999, *Les paysans Sereer, Dynamiques agraires et mobilités au Sénégal*, Paris, IRD Édition, 668p. (Collection 'A travers champs').
- LOCOH T., 1988, « Structures Familiales et changements sociaux », in : *Population et sociétés en Afrique au Sud du Sahara* (D. Tabutin éd.), p. 441-478 - Paris, L'Harmattan, 551p.

- LLOYD C. et DESAI S., 1992, « Children's living arrangements in developing countries », *Research and Policy Review*, 11 (3), p. 193-216.
- MAC DANIEL A. et ZULU E., 1996, « Mothers, fathers, and children : regional patterns in child-parent residence in sub-Saharan Africa », *Etude de la population africaine*, n°11, octobre, UEPA, Dakar, Sénégal, 28p.
- MEILLASSOUX C., 1992, *Femmes, greniers & capitaux*, L'Harmattan, Paris, (1^e édition 1975), 251p.
- PAGE H., 1989, « Childrearing versus Childbearing : Coresidence of Mother and Child in Sub-Saharan Africa », in : *Reproduction and Social Organization in Sub-Saharan Africa*, (R. Lesthaeghe éd.), p. 401-441, -Berkeley, University of California Press, 556p.
- PENNINGTON R. et HARPENDING H., 1993, « Child fosterage and social parenthood », in : *The structure of an African pastoralist community, demography, history and ecology of the Ngamiland Herero* (R. Pennington et H. Harpending éd.), Clarendon Press, Oxford, p.171-199.
- RENNE E., 1993, « History in the making, an Anthropological approach to the demographic analysis of child fostering in Southwestern Nigeria », in : *Congrès International de la Population, Montreal*, UIESP, Belgique, p. 327-342.
- RONSMANS C., 1996, « Birth spacing and child survival in rural Senegal », *International journal of epidemiology*, 25 (5), p. 989-997.
- ROSENLEW-CREMIEUX A., 1993, *Les jeunes enfants Sereer orphelins de mère. Traditions et Conditions de survie dans une zone rurale du Sénégal*, ORSTOM, Dakar, polycop. 16p.
- SAVANÉ L., 1994, « Le confiage des enfants à Pikine », in : *La population du Sénégal* (Y. Charbit et S. Ndiaye éd.), p. 127-142, DPS-CERPAA, Paris, 618p.
- SAVANÉ M. A. et LY NIANG O. K., 1986, « Incidences de la Modernisation de l'Agriculture sur le Rôle et le Statut des Femmes au Sénégal », in : *Femmes et Développement en Afrique de l'Ouest* (M. A. Savane éd.), UNRISD, Genève, p. 129-207.
- VAN DE WALLE E. et VAN DE WALLE F., 1988, « Les pratiques traditionnelles et modernes des couples en matière d'espacement ou d'arrêt de la fécondité », in : *Population et sociétés en Afrique du Sud du Sahara* (D. Tabutin éd.), p. 141-165 - Paris, L'Harmattan, 551p.
- VIMARD P. et N'CHO S., 1988, « Les noyaux familiaux en Côte d'Ivoire : structures et probabilités de transition », in : *African Population Conference, Congrès Africain de Population*, 2, Dakar, UIESP, p. 5.2. 59-74.